

de normes se faisait sentir dans un secteur donné et qu'aucun des organismes de normalisation actuels ne prenait d'initiative dans ce sens, ce serait dans l'intérêt national que le Conseil canadien des normes soit autorisé à créer un organisme qui réponde à ces exigences ou propose à un organisme actuel de le faire. Il y va, selon moi, de l'intérêt national. Somme toute, c'est notre devoir ici à la Chambre. Nous ne sommes pas ici pour faire ce que l'Association canadienne de normalisation juge souhaitable.

• (4.40 p.m.)

Nous sommes ici pour décider en connaissance de cause de ce qui est le plus conforme aux intérêts du Canada. En tant que ministre de l'Industrie et du Commerce, je ne suis pas ici pour défendre les intérêts de l'industrie, mais ceux des Canadiens et il serait temps, je pense, de concentrer tous nos efforts sur cet objectif. Je le répète, le Conseil des normes n'aura pas de laboratoires d'examen ou d'essai; il n'empiétera pas sur les sources de revenu de l'Association canadienne de normalisation ou d'autres organismes.

Conscient de la réputation qu'il a à défendre en ce domaine, le député de Wellington (M. Hales) se préoccupe particulièrement des finances du Conseil. Je tiens à souligner que les dépenses du Conseil des normes seront payées au moyen de crédits votés par le Parlement, de sorte que le Conseil n'empiétera pas sur les revenus de l'Association canadienne de normalisation ou d'autres organismes. L'Association canadienne de normalisation dispose de ses propres fonds, que lui procurent les services qu'elle rend à l'industrie. En plus des fonds nécessaires à son fonctionnement, le Conseil canadien des normes en aura pour aider l'ACN et les autres organismes de normalisation. Quand, dans deux ou trois ans, il sera en pleine activité, on prévoit que les dépenses annuelles du Conseil et de son personnel seront d'environ 400,000 dollars. On s'attend aussi que les subventions destinées à venir en aide aux autres organismes de normalisation, le Conseil les établira selon les besoins. Il est prévu qu'initialement plus de 200,000 dollars seront affectés annuellement à cette fin. On a prétendu que cela reviendrait bien trop cher en cette période d'austérité. Le député de Wellington, dont l'intelligence est à la hauteur de son sens des responsabilités au sujet des fonds publics, devrait songer que le manque à gagner dû aux lacunes de notre système de normes

atteint sans doute des millions de dollars. Je crois qu'il faudrait en tenir compte.

M. Hales: Le ministre me permettrait-il une question? Peut-il nous dire quel est le budget de l'Association canadienne de normalisation?

L'hon. M. Pepin: C'est un budget de 4 ou 5 millions, je pense, mais, si ma mémoire est bonne, la plus grande partie de ces fonds provient des services, notamment des services directs qu'elle rend à l'industrie par exemple sous forme de tests et d'examens. Comme le député le sait, le gouvernement fédéral fournit environ \$51,000 à l'ACN pour l'aider à remplir ses responsabilités internationales. Ce montant sera évidemment compris dans les \$200,000 que j'ai déjà mentionnés.

On a mentionné que le personnel du Conseil serait très nombreux. Il incombera au Conseil de déterminer ses besoins, en tenant compte des crédits qui lui seront affectés par le Parlement et du nombre d'employés nécessaires pour effectuer son travail. Lors de la réunion du comité directeur comprenant les représentants du gouvernement et de l'ACN, on avait estimé qu'il faudrait employer 13 professionnels et 11 membres du personnel de soutien. Comme le Conseil ne s'occupera pas de la rédaction, de l'essai et de l'inspection des normes, il ne sera pas nécessaire d'engager ou de recruter du personnel de l'ACN ou d'autres organismes de normalisation.

Je voudrais dire bien d'autres choses, mais mon temps de parole est presque épuisé. On a souvent comparé à la Chambre les objectifs du bill à l'étude et les systèmes qui existent en France, en Grande-Bretagne, aux États-Unis ou ailleurs. J'ai en main une série de comparaisons, et j'en conclus que nous avons créé quelque chose *sui generis*. Certains aspects du bill rappellent le British Council, d'autres non. D'un côté, le bill fait songer au système français des normes, et de l'autre, pas du tout. Qu'y-a-t-il de mal à cela? Nous créons quelque chose de typiquement canadien, et c'est tant mieux ma foi. Sauf erreur il y a des Américains qui ne sont pas d'accord avec cette façon de procéder et cela ne fait que confirmer notre liberté de choix.

Il y a un autre point que j'aimerais aborder, surtout à la lumière des propos du député de Malpèque (M. MacLean) sur l'importance de la conversion au système métrique. Je trouve malheureux que ce projet de loi subisse des retards à la Chambre des communes, car nous avions l'intention, et l'avons toujours, de confier au Conseil la responsabilité presque